

**INTERVENTION DE CHANTAL SIMON-GUILLOU**  
**VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE**  
**PRESIDENTE DE LA COMMISSION TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**

**Séance plénière du Conseil général du Finistère de janvier 2014**  
**BP – Ingénierie locale**  
***(seul le prononcé fait foi)***

---

Notre collectivité est présente sur tous les territoires finistériens. Sollicitée, interpellée par ces territoires dans l'accompagnement, dans la concrétisation des projets portés en particulier par les plus petits d'entre eux, nous avons engagé, comme de nombreux départements, une réflexion sur la création d'une assistance à l'ingénierie locale.

La délibération qui est proposée aujourd'hui résulte d'un travail, d'une consultation des communes, des EPCI sur leurs besoins. Elle a été pilotée par la S.A.FI.. Elle est également appuyée sur une enquête auprès de l'ensemble des services de notre collectivité, appelés en conseil auprès des communes.

Et d'un constat, que les collectivités manquent d'un soutien à la concrétisation de leur projet. Il est vrai qu'en ce domaine, nos territoires présentent un paysage éclaté. Les plus grands, les plus riches ont sans doute la capacité interne de trouver les accompagnements. Mais ce n'est pas le cas de l'ensemble du territoire.

Notre projet est donc de présenter la création d'une structure de niveau départemental qui interviendra dans un premier temps dans 4 domaines : la voirie, l'eau et l'assainissement, l'aménagement et les bâtiments. Elle a vocation à intervenir en phase pré-opérationnelle et sera complémentaire des intervenants publics et privés et également des EPCI qui investissent les champs de l'assistance de proximité.

La structure que nous mettrons en place nous la voulons légère avec une vocation d'aiguillage, de coordination des projets. Elle a vocation à nouer des partenariats avec les structures existantes (SDEF, CAUE, PNRA...) mais également les services opérationnels du Conseil général.

Le budget de cette structure en année pleine est évalué à 400 000 € et sera alimenté par le Conseil général et les communes et les EPCI.

L'installation de cet établissement public d'assistance à l'ingénierie locale est prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

La commission consultative des services locaux a été consultée le 27 janvier 2014.

Je vous propose de créer cette structure, d'adopter les statuts joints en annexe et de désigner les représentants du Conseil général siégeant dans son CA.